Chiche, on ajoute les Macron à la liste des guillotinés de la Révolution française ?

écrit par Maxime | 4 novembre 2018

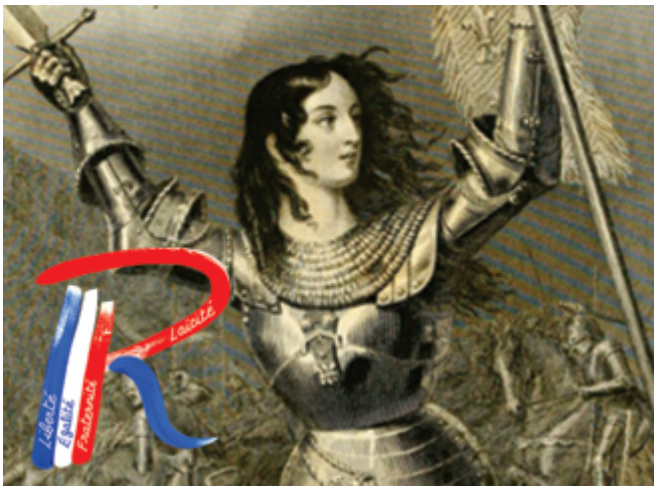

Macron poursuit ses provocations. Il ne fait qu'exacerber la haine que lui portent les plus lucides et entretenir dans leur aveuglement ou leur opportunisme ses soutiens politiques.

La seule façon de se réconforter est d'espérer que cette arrogance conduira les électeurs à se mobiliser en masse pour les Européennes afin de lui rendre ce crachat.

Comme Laurent Droit le faisait remarquer dans son article d'hier, Macron démontre régulièrement qu'il n'est pas intelligent car il parviendrait mieux à ses fins diaboliques s'il était plus consensuel. Il rend en réalité service aux patriotes français par ce comportement outrageant qui invite plus que jamais à le combattre, à être sans concession et sans pitié.

Par ailleurs, qu'il ne prenne pas trop d'initiatives en dehors de son mandat, c'est-à-dire de ce pour quoi il a été élu, son programme annoncé, car plus il prendra d'initiatives sans soutien populaire préalable, plus il s'exposera à la vengeance populaire. Qui sait, peut-être qu'un jour, un tribunal

révolutionnaire ajoutera Macron à la liste établie par un site qui répertorie les guillotinés de la Révolution française.
http://www.prospection.net/doc.htm

Il y a deux Macon, puis un Macors et on passe à un Madeline… il y a de la place pour intercaler deux Macron. Puisqu'il est question d'histoire, de retour dans le passé, pourquoi ne pas revenir plutôt en 1793… plutôt qu'en 1933 ?

(…) MACDONAL Charles Edouard Frédéric Henry, âgé de 49 ans, ex colonel d'infanterie, né en Ecosse, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 24 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.
MACAULT Pierre, domicilié à St Mélaine, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 12 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé, comme brigand de la Vendée.
MACÉ René, domicilié à Chapelle-Aubry département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire à Nantes.
MACHAU Jacques, domicilié à Latour-Landry, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire à Nantes.
MACHAULT D'ARNOUVILLE Jean Baptiste* Homme politique français 1701, Paris 1794.
MACHET Alexis, âgé de 41 ans, secrétaire et procureur de la Commune, ex procureur syndic du département du Jura, né et domicilié à Franc-Amour, même département, condamné à mort, le 24 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme partisan du fédéralisme.
MACHET-VELYE P. C., âgé de 59 ans, né à Loisy, ex intendant des bâtiments de Monsieur, domi-cilié à Paris, condamné à mort le 22 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la conspiration dans la prison du Luxembourg où il était détenu.
MACHEY Mathurin, domicilié à Rochefort, département de Mayenne

et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire à Nantes.
MACHIQUE Dominique, âgé de 37 ans, balancier, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 15 frimaire an 2, par la commission révolution-naire de Lyon.
MACON Alexis, domicilié à la Haye, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 pluviôse an 2, par la commission militaire à Nantes.
MACON Jean, domicilié à la May, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire à Nantes.
MACORS Balthazard Jean, âgé de 47 ans, notaire, natif de Cret, département de la Drôme, domici-lié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort, le 15 frimaire an 2, par la commission révolu-tionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.
MACRON Emmanuel dit Manu-Premier, président, domicilié à Paris, condamné à mort comme le 13 frimaire an 2, notamment pour avoir insinué que les Français rebelles à sa politique sont des nazillons (sous réserve de confirmation populaire).
MACRON Brigitte Marie-Antoinette, première Dame, domiciliée à Paris, condamnée à mort le 13 frimaire an 2 pour avoir épousé le précédent et être demeurée dans les liens du mariage au moins jusqu’au 3 novembre 2018 (sous réserve de confirmation populaire).
MADELINE René, domestique laboureur, domicilié à Argentré département de l’Ille-et-Vilaine, condamné à mort comme le 13 frimaire an 2, par la commission militaire de rennes, comme brigand de la Vendée. (…)